

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 18 mars 1938

Vu l'adhésion
Vu l'engagement en date du 23 mai 1938 donnée par le
Conseil Municipal des Angles;
pris par

ARRÊTE :

12 15

ARTICLE PREMIER.

Le plateau rocheux situé au Nord-Ouest du village des ANGLÈS (Gard) et figurant au plan cadastral de cette commune sous le n° 1403, section B, ainsi que l'allée de platanes longeant au Sud le pied du plateau,

sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Gard et au Maire des Angles,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 13 AOU 1938

Beaussey

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1^{er} JANVIER 1985)

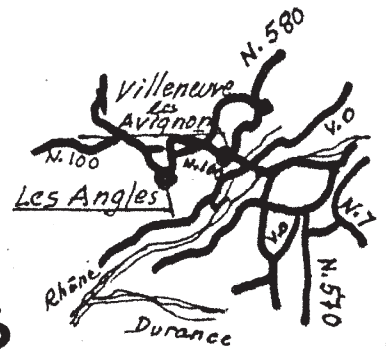
Angles (Les). —

- Plateau rocheux au nord-ouest du village (parcelle n° 1403, section B du cadastre) et allée de platanes longeant au sud le pied du plateau (S. Cl. : 13 août 1938).

30 GARD

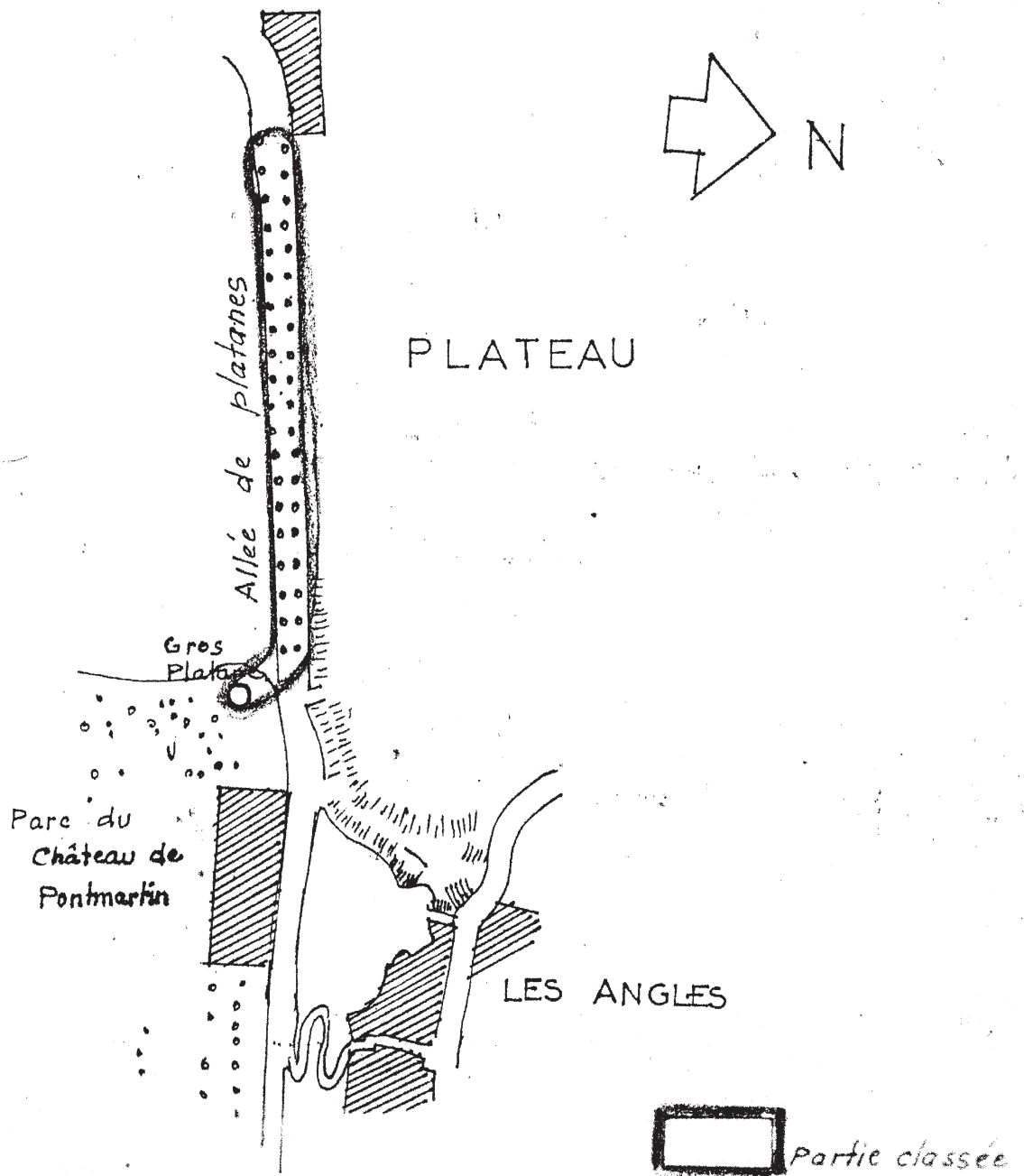
LES ANGLES

CANTON VILLENEUVE-les-AVIGNON
ARROND^t : NIMES



Allée de Platanes

Echelle ?



Le plateau rocheux situé au Nord-Ouest du village des ANGLES (Gard) et figurant au plan cadastral de cette commune sous le N° 1403, section B, ainsi que l'allée de platanes longeant au Sud le pied du plateau, sont classés parmi les Sites.....

(Arrêté du 13 Août 1938)

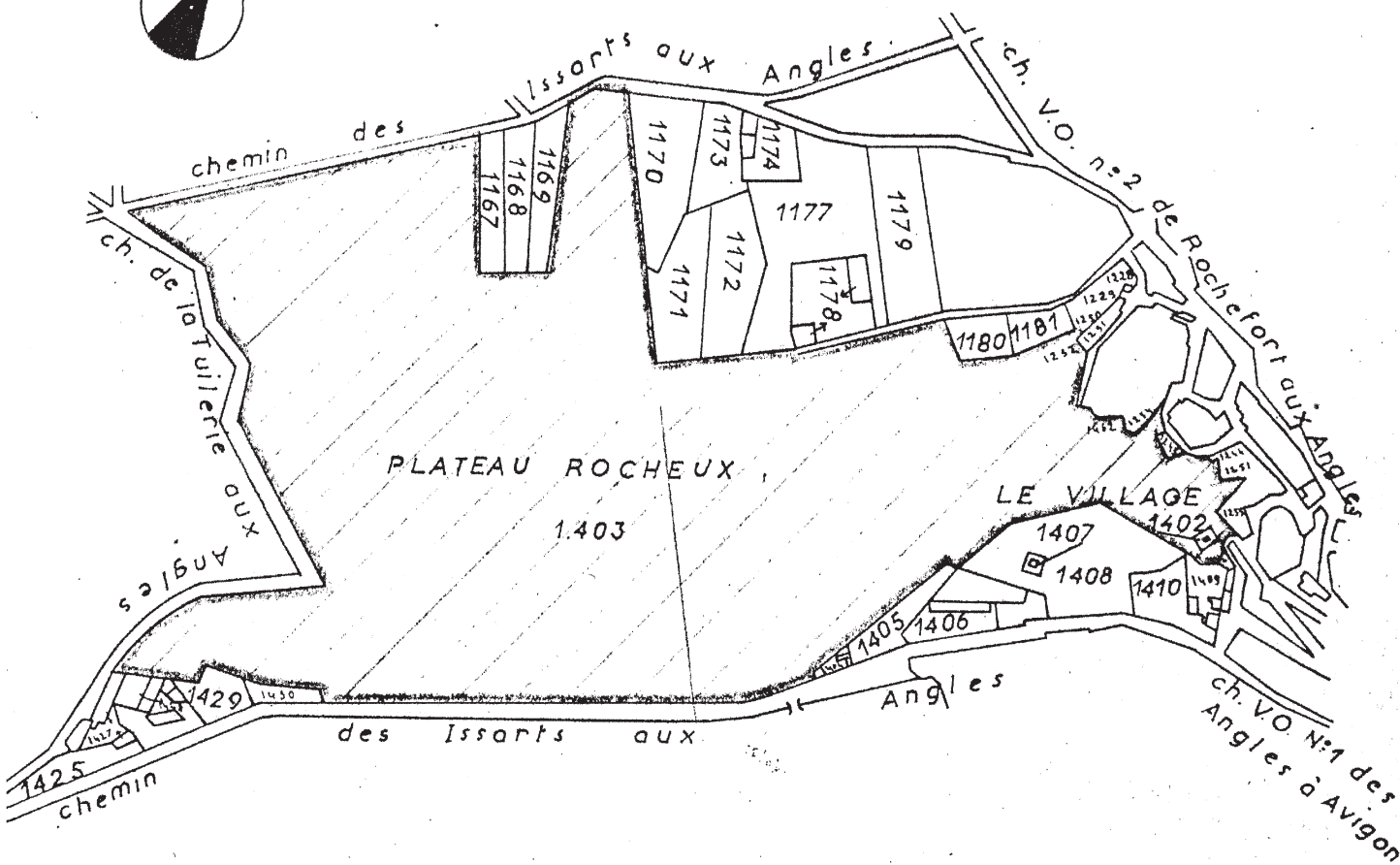
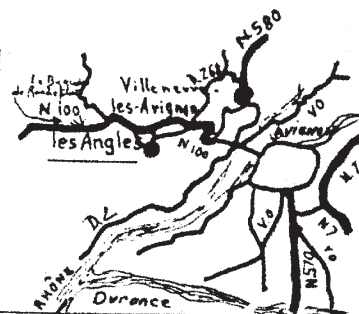
SITES

LES ANGLES

CANTON: VILLENEUVE-LES-AVIGNON

ARRONDI: UZÈS

PLATEAU ROCHEUX



ECHELLE AU 1/3.750
 PARTIE CLASSÉE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 SECTION: B DITE "DE LA PLAINE"

Plateau rocheux situé au Nord-Ouest du village des ANGLES (Gard) et faisant au plan cadastral de cette commune sous le n° 1403, section B, ainsi que l'allée de platanes longeant au Sud le pied du plateau, sont classés sites et monuments naturels de caractère artistique historique, ethnographique, légendaire ou pittoresque.

AO - BU Travers de Pasent - RN 100 8, 9, 10.
 6 fois copie Arrêté du 13 Août 1938.

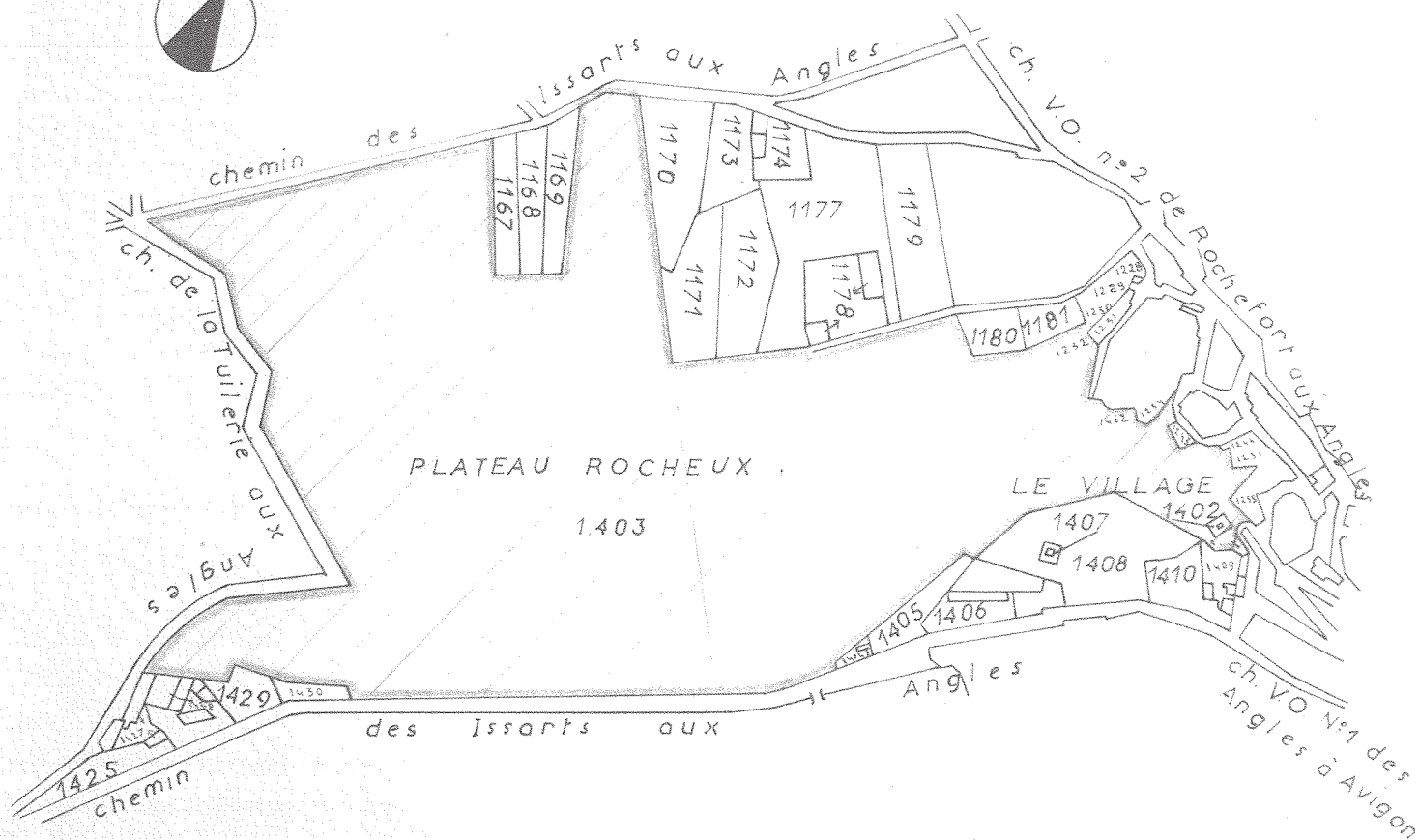
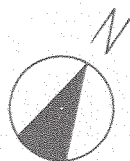
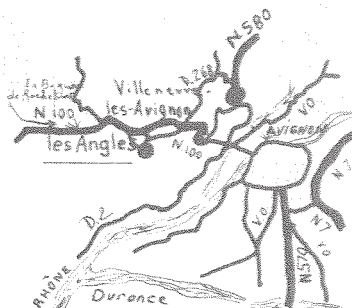
SITES

LES ANGLES

CANTON: VILLENEUVE-LES-AVIGNON

ARRONDI: UZÈS

PLATEAU ROCHEUX



ECHELLE AU 1/3.750

PARTIE CLASSÉE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL SECTION B DITE "DE LA PLAINE"

Le Plateau rocheux situé au Nord-Ouest du village des ANGLES (Gard) et figurant au plan cadastral de cette commune sous le n° 1403, section B, ainsi que l'allée de platanes longeant au Sud le pied du plateau, sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Arrêté du 13 Août 1938.